

# COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 8 janvier 2019

## **La CFE-CGC Métallurgie signe l'accord sur les Minimas Ingénieurs et cadres 2019 à hauteur de 2,1 %**

La CFE-CGC Métallurgie a signé avec l'UIMM, ce mardi 8 janvier 2019, l'accord revalorisant les barèmes des appointements annuels minimaux Ingénieurs & Cadres de la branche Métallurgie à 2,1% pour 2019.

Cette augmentation prend en compte le rattrapage de l'inflation 2018 supérieure à la prévision.

Cet accord inclut également une clause de rendez-vous. Il a été convenu avec l'UIMM d'examiner de nouveau l'évolution de la situation économique et d'en tirer les conséquences, au cours du mois de septembre 2019.

L'audience CFE-CGC est de 53% de la population des ingénieurs et cadres de la branche.

### **Contact presse**

Gabriel Artero – Président  
06 76 60 30 90

Fabrice Nicoud – Secrétaire national Emploi-Formation  
06 77 02 44 46